

Image not found or type unknown



Vacataire peut il cumuler deux emplois

Par **cerise**, le **06/06/2008** à **11:08**

Bonjour, je travaille en tant que vacataire (enquêteur téléphonique) dans un institut de sondage depuis mars 2008. Pour, les vacances d'été, j'envisage d'accroître mes revenus, mais ai-je le droit d'accepter un autre contrat de vacataire dans un autre institut de sondage pour un emploi d'enquêteur ? Si oui, suis-je dans l'obligation d'informer mes employeurs de ce cumul effectué pour des entreprises concurrentes dans le secteur des sondages ? Cordialement.